



Rapport d'activités 2014

Notre Assemblée Générale du 26 avril 2014 a approuvé quelques modifications aux statuts de manière à permettre à la FAB-BBF de poursuivre ses buts et ses actions auprès des instances fédérales et régionales.

Si 2013 avait été difficile pour la FAB-BBF, cette année 2014 peut être présentée comme une année charnière qui a assuré une nouvelle dynamique à l'Association. L'UFAWB ainsi que les fédérations du Hainaut et du Brabant wallon n'ont plus souhaité renouveler leur affiliation 2014 mais la porte leur reste ouverte ainsi qu'aux sections qui souhaitent y adhérer.

Pour assurer la circulation des informations les P.V. des réunions du CA et les documents divers émanant des instances Fédérales (AFSCA, SPF Santé et Environnement,) européennes et mondiales sont transmis aux Présidents des Associations membres de la FAB-BBF. Rappelons l'appartenance de la FAB-BBF à Apimondia et à BEE-LIFE qui est une association formée d'associations apicoles importantes de différents pays de l'Union Européenne. Son activité principale est l'étude de l'impact sur les abeilles des risques environnementaux comme les pesticides ou les organismes génétiquement modifiés (OGM) et Bee Life édite des « news » consultable sur BeeLife.eu

Les cotisations de nos adhérents ont été portées à 30 cents par cotisant de chacune de nos associations, ce qui permet d'avoir une vue précise de notre représentativité auprès des Autorités Fédérales et des Régions Wallonne, Flamande et Bruxelloise.

La BBF-FAB représente près de 5000 apiculteurs, 2070 néerlandophones, 360 bruxellois et 2550 francophones (chiffres de décembre 2013)

De fréquents rapports sont entretenus avec le KON-VIB notamment quant à la représentativité de la Belgique auprès d'APIMONDIA et la défense des apiculteurs auprès des Autorités Fédérales.

Le dossier Fond Sanitaire a été particulièrement suivi. La FAB-BBF a participé activement aux quatre réunions (21 mai 2014, 25 juin 2014, 24 septembre 2014 et 02 décembre 2014) organisées par le SPF Santé et Environnement.

En réponse aux diverses demandes formulées par le SPF, la BBF-FAB s'est évertuée à rédiger diverses propositions. Il s'agit d'un dossier complexe qui reste à poursuivre avec toute l'attention nécessaire. Les incertitudes sur les possibilités futures de financement des ruches en cas de destruction obligatoire, vu les restrictions budgétaires ministérielles nous ont été signifiés par le Directeur Générale du SPF qui nous a conseillé la création d'un fond sanitaire qui permettrait de dédommager les apiculteurs concernés et qui pourrait améliorer la disponibilité et la distribution des médicaments vétérinaires.

En septembre, une réunion s'est tenue au SPF Economie en rapport avec l'adultération des miels. Affaire à suivre notamment par rapport à des miels importés à bas prix et vendus avec un étiquetage qui ne correspond pas à leur origine réelle.

Soulignons enfin les bons rapports entretenus avec l'AFSCA tout au long de cette année 2014 et au travers des nombreuses réunions auxquelles nous avons participé activement.

Chaque année, un plan de lutte contre les acariens (Varroas) dans les ruches est élaboré avec l'AFSCA et l'agence des médicaments. La disponibilité des médicaments, compliquée cette année, y a été discutée: le fonds sanitaire permettrait sans doute d'améliorer cette distribution et d'étudier la cause des mortalités inexplicables dans nos ruchers. Les assistants sanitaires ont collaborés avec les représentants de l'AFSCA durant 2 ans pour l'étude Epilobee financée par l'Europe, plus de 300 ruchers ont été visités en Belgique à 3 reprises (automne, printemps et été 2013 et 2014). Les résultats des prélèvements d'abeilles et des statistiques nous ont été présentés dernièrement sans les données du dépérissement.

Diverses remarques ont été formulées par quelques apiculteurs en rapport avec la transhumance et les possibilités de meilleure gestion des risques sanitaires qui y sont liés. Plus de 40 cas de loque américaine repérés en Belgique cette année. Au vu de cela, plusieurs réflexions et des pistes préventives ont été proposées par les apiculteurs concernés. Lors de la découverte de ces cas, des sanctions ont été et seront prises à l'avenir pour les apiculteurs non inscrits à l'AFSCA. Cette inscription est une loi, une obligation européenne pour respecter la traçabilité des abeilles et des produits de la ruche. Seuls 3000 apiculteurs répondent à cette législation en Belgique !

Dans le Guide de bonnes pratiques apicoles, toujours téléchargeable sur le site du CARI, on peut trouver tous les documents concernant cette inscription et les registres de traçabilité à conserver durant 5 ans.

Enfin, retenons qu'une attention toute particulière doit être apportée par les apiculteurs en regard de l'importation de reines et colonies. Nul ne peut plus ignorer la présence d'Aethina Tumida dans le sud de l'Italie et l'interdiction d'importer des reines ou abeilles de cette région.

Projets 2015

Les activités à prévoir en 2015 sont très nombreuses :

Nous continuerons les contacts avec les SPF santé et économie, l'AFSCA, Beelife, Apimondia, GT Miel COPA-COGECA, la RW, Flamande et Bruxelloise pour tous les problèmes d'environnement, de varroas, de médicaments, de transhumance, d'importation des miels ou d'autres succédanés ...

Nous entamerons des contacts avec le SPF Finances en vue de réduire le taux de TVA à 6 % pour les éleveurs de reines et de colonies, ce taux étant applicable pour les exploitants agricoles, dont les producteurs de bétail, volaille et apiculteurs.

Une journée de formation des assistants apicoles se déroulera en 2015 à Louvain la Neuve. Les apiculteurs confirmés désireux de devenir assistant apicole peuvent déposer leur candidature auprès de la FAB-BBF qui a cette formation en charge, comme la BBF et le KonVib en Flandre.

La révision du guide de bonne pratique apicole est actuellement nécessaire, vu l'évolution des règlements européens! Nous nous y attèlerons.

La FAB-BBF aura bientôt un site web, où vous pourrez trouver les divers renseignements et liens qui vous sont utiles

La FAB-BBF consacrera un budget de 2000 euros pour l'analyse des résidus (fongicides, insecticides...) dans le pain d'abeille dans quelques ruchers fortement atteints cet hiver !

La FAB-BBF a établi un questionnaire concernant la perte des ruches, très sévère cet hiver dans certaines régions du pays. Nous vous demandons de diffuser ce document à un maximum de vos membres.

Indemne ou atteint, l'état de votre rucher que vous voudrez bien nous communiquer sera intéressant pour tous. Aucun renseignement individuel ne sera communiqué ! Mais les statistiques seront établies et ces résultats pourront servir lors des réunions au SPF, à l'AFSCA.

La perte d'efficacité des médicaments (Apivar, Apistan, Thymovar ...) pourra ainsi être prouvée et sera communiquée aux autorités compétentes et aux firmes.

Merci à tous de participer à cette étude !